



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

ZÉLÈV PA NI PWOFÈSÈ AN GWADLOUP ! PANNANSITAN YO JA ÈSPATRIYÉ PWOFÈSÈ GWADLOUP AN FRANS !

Depuis de nombreuses années, l'académie de Guadeloupe est régulièrement confrontée à des vagues successives de mutations forcées des professeurs néo titulaires vers des académies de France. En effet, en 10 ans, plus de 300 néo titulaires ont été affectés, contraints et forcés, le plus souvent, dans les académies de Créteil, Versailles et... parfois Paris.

Cette situation est préoccupante, d'autant plus que la majorité des néo titulaires concernés ont déjà fait leur preuve, en qualité de contractuels, pendant de longues années dans l'académie de Guadeloupe. Or, l'indéniable spécificité des académies des DOM a été reconnue en 1992 par le gouvernement lui-même en attribuant aux originaires des DOM une bonification de 1000 points, devenue depuis, bonification CIMM (Centre des Intérêts Matériels et Moraux).

Cette bonification (CIMM) de 1000 points est inopérante en Guadeloupe, Martinique ou la Guyane car les critères d'appréciation retenus pour son attribution ne profitent pas aux seuls originaires de l'académie, mais les mettent en concurrence avec de nombreux autres participants non-originaires. Par conséquent, les chances d'une affectation des stagiaires et néo titulaires originaires de Guadeloupe dans l'académie, se trouvent de facto amenuisées.

SÉPOUSA SPEG KA DÉKLARÉ : ZAFÈ A CIMM A YO-LA PA BON POU NOU !

C'est aussi à cause de cela que le SPEG décide aujourd'hui de dénoncer la situation de deux de nos collègues néo titulaires, qui, à l'issue du mouvement inter 2021 se sont vus muter dans l'académie de Paris alors qu'il existe bien des besoins dans leurs disciplines respectives en Guadeloupe.

Quand on analyse leur situation respective, on ne peut qu'être révolté.

Cas 1 : Contractuel dans la discipline peinture revêtement depuis plus de 8 ans, affecté régulièrement, dans divers lycées professionnels de l'académie, marié, père de 2 enfants, dont le dernier a 3 mois ; ce collègue obtient une mutation dans l'académie de Paris pour la rentrée 2021. Pire l'académie de Paris, n'ayant pas de postes vacants dans cette discipline, l'a affecté dans une zone de remplacement.

É YO KA TOUVÉ SA NÒWMAL !

Cas 2 : Contractuel pendant 14 ans puis titulaire depuis 6 ans dans un établissement scolaire privé sous contrat, ce collègue marié, père de 2 enfants, a décidé d'intégrer la fonction publique en passant le CAPET interne en économie-gestion. A l'issue du mouvement inter, il est lui aussi muté à Paris. Or, dans un lycée de l'académie, un poste a été libéré dans sa discipline. En attendant, les élèves resteront sans professeur car il n'existe pas de titulaires en zone de remplacement et aucun moyen disponible actuellement dans le vivier des contractuels de l'académie de Guadeloupe.

É YO KA TOUVÉ SA NÒWMAL !

Paradoxalement, c'est leur volonté de stabiliser leur situation professionnelle, qui vaut à ces enseignants d'être affectés, en extension, à titre définitif, à 7000 km de leur région d'origine. Dans ces deux cas, les collègues ont entamé les procédures de révision d'affectation habituelles et réclamé, à défaut d'une révision définitive, une affectation même provisoire dans l'académie de Guadeloupe pour cette année scolaire 2021-2022. **AYEN MENM !**

Le SPEG a pris ses responsabilités et a interpellé l'administration rectorale sur ces situations qui selon nous devraient trouver une issue favorable compte tenu des enjeux compréhensibles et inattaquables : **ZÈLÈV KÉ RÉTÉ SAN PWO FÉSÈ !**

Qu'on ne nous dise surtout pas que les collègues, en passant un concours national, en connaissaient les conséquences. **BLAG A MAS !**

Notre réponse ne peut être que fonctionnelle : qu'en est-il de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans notre académie ? Qu'en est-il du calibrage des postes, mis aux oubliettes depuis quelques années ?

Le SPEG a interpellé le rectorat de l'académie de Guadeloupe, le ministère de l'éducation nationale, les parlementaires de Guadeloupe afin que chacun prenne ses responsabilités dans ces situations précises.

Le SPEG demande aux instances décisionnelles, en tenant compte des raisons évoquées, de revoir l'affectation des néo titulaires précités pour l'année scolaire en cours en leur accordant, au moins, une affectation à titre provisoire dans l'Académie de Guadeloupe.

Et plus globalement :

Le SPEG dénonce les règles administratives actuelles qui génèrent chaque année cette situation en mettant sur un même pied d'égalité les originaires des DOM et les non-originares qui voudraient s'y installer. Des règles si aberrantes qu'elles considèrent les académies de Paris, Versailles et Créteil comme étant plus proches de nous que la Martinique et la Guyane.!

Le SPEG dénonce la suppression de la bonification de 1 000 points spécifique aux originaires des DOM et son remplacement par celle de « Centre d'intérêts matériels et moraux (CIMM) ». Il est urgent de remédier à cette situation en revalorisant la notion d'originaire.

Le SPEG apporte un soutien sans faille aux deux collègues qui ont décidé de se battre !

Le SPEG continue le combat avec tous les stagiaires et néo titulaires de Guadeloupe !

NON à l'expatriation des forces vives du pays.

NON à l'expatriation forcée des néo titulaires.

SPEG KA RÉTÉ MOBILIZÉ É VÉYATIF !

*Pointe-à-Pitre, le 14 septembre 2021
Le bureau syndical*